

REGLEMENTS SPORTIFS PARTICULIERS – U21M

ARTICLE 1

a) Equipes :

Equipes provenant des brassages pré région départementaux ou interdépartementaux à compter de **novembre janvier**.

b) Nombre d'équipes :

R1 : 12

~~R2 : 24~~

c) Nombre de poules :

R1 – (Régionale 1) : 2 poules de 6

~~R2 – (Régionale 2) : 4 poules de 6~~

ARTICLE 2 : JOUR ET HEURE DU MATCH

Dimanche 11h00

ARTICLE 3 : REGLES DE PARTICIPATION

Les règles de participation sont applicables à la phase pré région organisée en championnat départemental ou interdépartemental.

a) Nombre de joueurs : 10 maximum

b) Equipe 1 : Types de licences autorisées (nombre maximum)

- 1C, 2C, OCT ou OCAST, 1CAST, 2CAST (Hors CTC) ou 1CASTCTC, 2CASTCTC : 5 maxi
- OC ou OCASTCTC : sans limite
- CASTCTC : pour les CTC, 7 licences AST CTC maximum et 3 licences C du club porteur minimum

c) Equipes réserves : Types de licences autorisées (nombre maximum)

- 1C, 2C, OCT ou OCAST, 1CAST, 2CAST (Hors CTC) ou 1CASTCTC, 2CASTCTC : **2 maxi**
- OC sans limite
- ASTCTC : Pour les CTC, 7 licences ASTCTC maximum et 3 licences C du club porteur minimum

ARTICLE 4 : SYSTEME DE L'EPREUVE

a) Montées des équipes départementales à compter de novembre janvier :

Cette organisation sera étudiée en début de saison suivant les championnats U21M organisés sur le territoire de la Nouvelle-Aquitaine.

b) Phase régionale :

Régionale 1 : Les 12 équipes qualifiées sont répartis en 2 poules de 6 et disputeront des rencontres aller et retour.

~~Régionale 2 : Les 24 autres équipes seront répartis en 4 poules de 6 et disputeront des rencontres aller et retour.~~

ARTICLE 5 : PHASES FINALES

Phase 2 du championnat :

A l'issue du championnat, les 6 équipes de chaque poule seront réparties en 2 poules de la manière suivante :

Poule 1 : 1A – 3A – 5A – 2B – 4B – 6B

Poule 2 : 1B – 3B – 5B – 2A – 4A – 6A

Les équipes qui se sont déjà affrontées lors de la phase 1 du championnat ne se rencontrent pas à nouveau mais conservent les résultats directs acquis lors de la phase 1. La phase 2 se dispute en rencontres aller et retour à l'issue desquelles un classement sera établi.

Les équipes ayant terminées aux deux premières places des poules 1 et 2 sont qualifiées pour les ½ finales.

- ½ finales sur terrain neutre (match sec) : 1(P1) vs 2(P2) et 1(P2) vs 2(P1)
- Finale entre les deux vainqueurs.

ARTICLE 6 : STATUT DE L'ENTRAINEUR

Voir statut de l'entraîneur